



# Que dois je faire dans la situation que je me retrouve au travail

Par **LJ JOSUE**, le **21/02/2019** à **11:54**

Bonjour,

J'aimerais s'il vous plaît avoir votre avis sur la situation que je vis actuellement à mon travail.

Je suis actuellement salarié depuis 8 ans dans une agence de communication.

En 3 ans, nous sommes passé par 2 plan sociale car l'agence perd énormément de client et n'arrive pas à rédrésser la pente.

l'équipe dans laquelle je travail est passé de 5 à 3 puis à un, c'est a dire moi. Aujourd'hui nous avons rejoint une autre agence du groupe, les 34 personnes restant de la société sur les 186 personnes que nous étions il y a 4 ans de ça.

Le problème c'est que l'entreprise d'accueil m'a mis dans un coin, limite dans un couloir, entre deux portes batantes.

Permis les personnes proche de l'ancien direction au service comptabilité, je suis le seul.

Au 31/12/2018, j'ai fais la dernière cloture annuelle et début janvier j'ai fais toutes les passations en vue informiser leur façon de travailler.

Aujourd'hui, la comptabilité est externalisé et j'ai effectué toutes les passations. Il y a pas de poste pour moi et la nouvelle direction ne me dit rien tout en sachant que je fais 4h de trajet par jour.

Il y a seulement un pole gestion, mais ils n'ont pas besoin de ressource et le poste que j'occupe actuellement est plus qualifiant et n'a rien avoir avec un gestionnaire comptable ou aide comptable.

Selon vous que dois faire, sachant qu'ils m'ont déjà retirer tous le travail que je faisait.

On t'il le dois de me mettre dans un coin et de me traiter de la sorte?

Merci pour vos retours.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **13:17**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Cette situation est anormale limite harcèlement moral et il faudrait réagir...

Par **LJ JOSUE**, le **21/02/2019** à **15:17**

Bonjour M.P,

Merci pour votre reponse.

Sachant que je suis cadre, que j'ai 8 ans dans la boite, s'il me propose une enveloppe pour partir. Je gagne 2700 brut.

Je dois négocier combien hors les indemnités légales?

J'étais en charge de trésorerie de la société, tous les virements reçu et à faire, en plus de la gestion quotidien des dossier que j'ai récupérer apres le depart de mes collègues.

Une société à t'il le droit de retrograder mon poste, et me faire perdre en compétence?

Merci.

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **19:14**

Je pense que ce n'est pas sur un forum que l'on peut étudier sérieusement une telle situation...

L'employeur ne peut pas vous rétrograder sans motif et de toute façon, vous pouvez toujours refuser une telle mesure...

Par **LJ JOSUE**, le **22/02/2019** à **09:58**

Merci beaucoup pour votre aide P.M